

SSSM

FORMATION DE CHEF D'AGRES UNE EQUIPE

Techniques professionnelles adaptées au SAP

REGULATION MEDICALE

**Service départemental d'incendie et de secours
du Puy-de-Dôme**



PLAN

➤ Les différents intervenants

SAMU

SMUR

SDIS



EX : INTERVENTION SIMPLE VOIE PUBLIQUE

SINISTRE

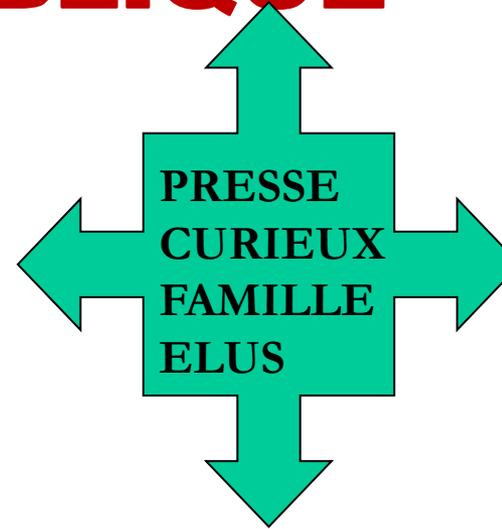
ALERTE 18 → CODIS

15

SAMU

SMUR

SERVICES D'ACCUEIL
DES PATIENTS



VSAV VSR+ RENFORT
SELON BESOINS

SSSM (MSP ISP)

POLICE GENDARMERIE

DDE EDF GDF SNCF...

PREFECTURE...



Le rôle des SAMU, des SDIS dans l'aide médicale urgente est défini par **l'arrêté du 24 avril 2009** relatif à la mise en œuvre du **référentiel portant sur l'organisation du SAP et de l'AMU (25 juin 2008)**



LE SAMU CENTRE 15



- Veille à l'admission du patient
- Organise le cas échéant le transport...
- Assure une **écoute médicale permanente**,
- **Détermine et déclenche la réponse la mieux adaptée** à la nature des appels (Médecin traitant ou de garde, VSAV ou ambulances privées, Conseils, SMUR)
- S'assure de la disponibilité des moyens d'hospitalisation, publics ou privés, adaptés à l'état du patient

PERSONNEL DU SAMU

1/ ARM (aide régulation médicale)

- Reçoit les appels
- Prends les coordonnées précises
- Informe ou passe l'appel au médecin régulateur qui **SEUL** décide !



2/ Médecin régulateur

- Evalue la gravité de la situation
- Mobilise l'ensemble des ressources disponibles
- Coordonne l'ensemble des moyens de l'aide médicale urgente
- Détermine la meilleure réponse selon :
 - **Le degré de gravité**
 - **Le contexte**
 - **Les délais d'intervention des ressources disponibles**



=> **POUR CELA IL LUI FAUT
DES INFORMATIONS
PRECISES, RAPIDES ET
ACTUALISEES**



LE SMUR



« Il assure, en permanence, la prise en charge d'un patient dont l'état requiert, **de façon urgente, une prise en charge médicale et de réanimation** et le cas échéant, après régulation par le SAMU, le transport de ce patient vers un établissement de santé. »

« Cette unité basée à l'hôpital et active **24h/24** intervient sur demande du SAMU pour assurer la **prise en charge, le diagnostic, le traitement et le transport des patients en situation d'urgence**

Composé

- D'un médecin urgentiste diplômé, d'une infirmière et d'un ambulancier formé
- D'un vecteur : VML, AR, hélico



Le SDIS



- Assure la **mise en sécurité** des victimes (soustraction à un danger, sauvetage, sécurisation du site...)
- Pratique les **gestes de secourisme en équipe** (dont prompt secours) face à une détresse et évaluer le résultat
- Réaliser l'envoi de renforts...
- Réaliser **l'évacuation** éventuelle de la victime vers un lieu d'accueil **approprié**



CODIS : coordonne l'activité opérationnelle départementale

- **Interconnexion obligatoire 15-18**
- Dans le cadre de **départ reflexe**, le stationnaire peut déclencher d'emblée les moyens du SDIS puis transfert l'appel ou l'info au CRRA15 dans les meilleurs délais.
 - Urgences vitales identifié à l'appel
 - La voie publique ou le lieu public
 - Les circonstances d'urgences (annexe1 du référentiel)



Ex : ACR, détresse respiratoire, tb de cs, hémorragie grave, section complète de membre, noyade, pendaison, nombreuses victimes...



SSSM (Service de Santé et de secours Médical) du Puy de Dôme

- Médecins (1) Pharmaciens (1) et infirmiers pro (4)
- Médecins Pharmaciens Vétérinaires et infirmiers volontaires
- Application de **protocoles pour les infirmiers** en l'absence de médecin (responsabilité du médecin chef)



